



AIDES COMPLÉMENTAIRES DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION

PRIME «SORTIE DE VACANCE»

Vous envisagez de vous lancer dans la réhabilitation d'un logement inoccupé dont vous êtes propriétaire.

DESCRIPTIF DE L'AIDE

Afin de vous aider à organiser et financer les travaux, une prime pour la remise sur le marché d'un logement vacant a été mise en place par Châteauroux Métropole.



MONTANTS

Logement individuel	3 000 €
Logement collectif	1 000 € (jusqu'à 3 logements max.)



CRITÈRES DE L'AIDE

☛ La prime sortie de vacance est attribuée à condition d'être éligible à une aide amélioration énergétique (fiche 2), réhabilitation (fiche 3) ou changement d'usage (fiche 4).



BÉNÉFICIAIRES

TOUT PARTICULIER OU INVESTISSEUR PRIVÉ

(personne physique ou morale – SARL, SCI), possédant un logement inoccupé depuis plus de 2 ans et ayant un projet de rénovation en vue de l'occuper en tant que résidence principale ou de louer à un tiers.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU BIEN

- ☛ Logement construit depuis au minimum 15 ans.
- ☛ Bien d'habitation vacant depuis plus de 2 ans.